



C-2025-001

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Pont d'Ain, après convocation légale du 24 janvier 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric DUMOLARD, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

**Etaient excusés** : Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Virginie BACLET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Dominique GABASIO, Catherine MAST, Eloi PONS, Patricia ZOPPI

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Wilfried RODEMET

**Pouvoir**: Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET pouvoir à Thierry DUPUIS, Vincent BOURDEAUDUCQ pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Catherine MAST pouvoir à Anthony PERNETTE

**Secrétaire de séance** : Anthony PERNETTE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents dont 22 titulaires et 2 suppléants - 29 votants

Résultats du vote : 29 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 29

**Objet**: Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de l'Île Chambod

C-2025-001

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°2024-25-11/016 en date du 25 novembre 2024 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de l'Ile Chambod (SMAE) a dû modifier ses statuts afin de modifier l'adresse du siège ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite du déménagement du secrétariat du SMAE Chambod, le comité syndical a dû modifier ses statuts.

Le nouvel article 3 est ainsi rédigé :

Le siège du syndicat mixte est fixé au 2907 route du Port – Chambod – 01250 Hautecourt Romanèche.

Les autres articles ne sont pas modifiés.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de l'Ile Chambod.

Le Président  
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 001-200029999-20250130-C\_2025\_002-DE

Berger  
Levrault

C-2025-002



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Pont d'Ain, après convocation légale du 24 janvier 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric DUMOLARD, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

**Etaient excusés** : Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Virginie BACLET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Dominique GABASIO, Catherine MAST, Eloi PONS, Patricia ZOPPI

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Wilfried RODEMET

**Pouvoir**: Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET pouvoir à Thierry DUPUIS, Vincent BOURDEAUDUCQ pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Catherine MAST pouvoir à Anthony PERNETTE.

**Secrétaire de séance** : Anthony PERNETTE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents dont 22 titulaires et 2 suppléants - 29 votants

Résultats du vote : 29 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 29

**Objet**: Attributions de compensation 2025

C-2025-002

Le Président, au vu du rapport de la CLECT du 30 janvier 2025, propose de déterminer le montant des attributions de compensation annuelles de la manière suivante à compter de 2025.

Le montant de l'AC annuelle est déterminé de la façon suivante :

$$\text{AC N-1 (hors récup coûts) + Différence FPIC N-2 FPIC N-1 – Montant travaux ACI N-1} \\ \text{– Cotisation GDS N-1}$$

Selon ces modalités, les montants seront les suivants pour 2025 :

Communes	AC 2024	Différence FPIC 2023-2024	ACI récup coûts 2024	Cotis. GDS 2024	AC 2025
Boyeux St Jérôme	625	- 711		270	- 356
Cerdon	16 305	- 1 214		270	15 091
Challes la Montagne	1 071	- 497	400	270	174
Jujurieux	136 798	- 3 694	2 600	270	130 504
Labalme sur Cerdon	3 433	- 492		270	2 941
Mérignat	- 342	- 432	1 400	270	- 2 174
Neuville sur Ain	213 986	- 3 099		270	210 887
Poncin	371 850	- 3 670	2 900	270	365 280
Pont d'Ain	413 748	- 9 658		270	404 090
Priay	101 709	- 2 809		270	98 900
Saint Alban	17 079	- 477	3 500	270	13 102
Serrières sur Ain	24 356	- 513	5 300	270	18 543
St Jean le Vieux	205 453	- 3 317		270	202 136
Varambon	30 023	- 1 126		270	28 897
<b>Total général</b>	<b>1 536 094</b>	<b>- 31 709</b>	<b>16 100</b>	<b>3 780</b>	<b>1 488 015</b>

L'assemblée est invitée à délibérer pour approuver ces montants.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'adopter les montants d'attribution de compensation ci-dessus pour 2025,  
SOLLICITE l'accord de chaque conseil municipal pour son propre nouveau montant d'attribution de compensation.

Le Président  
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 001-200029999-20250130-C\_2025\_003-DE

Berger  
Levraut



C-2025-003

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Pont d'Ain, après convocation légale du 24 janvier 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric DUMOLARD, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

**Etaient excusés** : Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Virginie BACLET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Dominique GABASIO, Catherine MAST, Eloi PONS, Patricia ZOPPI

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERAT, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Wilfried RODEMET

**Pouvoir**: Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET pouvoir à Thierry DUPUIS, Vincent BOURDEAUDUCQ pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Catherine MAST pouvoir à Anthony PERNETTE.

**Secrétaire de séance** : Anthony PERNETTE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents dont 22 titulaires et 2 suppléants - 29 votants

Résultats du vote : 29 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 29

**Objet**: ZA Jujurieux - Autorisation de dépôt des pièces du Permis d'Aménager au rang des minutes

C-2025-003

Vu la délibération C-2022-042 du 17 mars 2022 concernant la vente du lot 1 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la délibération C-2022-052 du 7 juillet 2022 concernant la vente du lot 2 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la délibération C-2022-068 du 29 septembre 2022 concernant la vente du lot 3 d'Ecosphère Proximité Jujurieux et la délibération C-2022-090 du 15 décembre 2022 modifiant la surface de ce lot,  
Vu la délibération C-2022-091 du 15 décembre 2022 concernant la vente du lot 4 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la délibération C-2023-042 du 6 juillet 2023 concernant la vente du lot 7 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la délibération C-2024-039 du 28 mars 2024 concernant la vente des lots 4 et 5 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la délibération C-2024-090 du 18 décembre 2024 concernant la vente du lot 6 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la délibération C-2023-040 du 6 juillet 2023 concernant l'extension et le dépôt du permis d'aménager de la zone Ecosphère Proximité Jujurieux,  
Vu la demande reçue le 24 juillet 2023 par la communauté de communes, sollicitant l'autorisation de lotir 12 lots maximum, sis Route du Riez à 01640 Jujurieux, pour l'extension et l'aménagement d'une zone artisanale déjà existante, cadastrée sous les références : Section B 2077, 2066, 2067, 2063, 2069, 2073, 2075, 2241, 2018, 2071, 2010, 2008, 2016, 2247, 2235 et 2014 pour une superficie globale de terrain de 21 626m<sup>2</sup>, leur appartenant,  
Vu l'arrêté du 21 octobre 2023 de la commune de Jujurieux accordant le permis d'aménager de la zone Ecosphère Proximité Jujurieux,

Les parcelles concernées par le projet d'extension de la ZA se situent au lieu-dit « Grand Champ » sur la commune de Jujurieux.

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de procéder au dépôt des pièces de lotissement relatif au dossier en question au rang des minutes d'un notaire. Ce dépôt est un préalable nécessaire et indispensable à la régularisation des ventes de terrains qui interviendront dans le cadre de la commercialisation de l'extension de la zone Ecosphère Proximité Jujurieux.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à déposer le permis d'aménager de l'extension de la zone d'activités de Ecosphère Proximité à Jujurieux et tous les documents nécessaires au rang des minutes de l'étude de Maître VIALATTE, notaire à Ambérieu en Bugey, et à acquitter les frais correspondants,

AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette opération de l'étude de Maître VIALATTE.

Le Président  
Thierry DUPUIS

